

DÉBAT PUBLIC PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

DU 19 MARS AU 30 JUIN 2018

CAHIER D'ACTEUR
N°125 Juillet 2018



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Devant le constat et les conséquences du changement climatique, la LPO soutient la transition énergétique tout en restant en accord avec l'objet social de l'association : « sur le territoire national et en tous lieux, agir ou contribuer à agir dans les domaines de la recherche, de la connaissance, de la protection, de la conservation, de la défense, de la valorisation et de la reconquête de la nature et de la biodiversité. Contribuer à l'observation, à la compréhension et au suivi de l'évolution de la nature et de la biodiversité en proposant toutes actions qui lui seraient favorables ».

Pour la LPO, le développement de nouveaux moyens de production d'électricité ne peut être opportun et pertinent que dans le cadre d'un scénario de type négaWatt visant, en premier lieu, à promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétique, et à substituer les énergies fossiles et fissiles résiduelles par un bouquet d'énergies renouvelables.

Nos actions doivent permettre de créer des passerelles entre les politiques de l'énergie et celle de la protection de la nature, favorisant les synergies positives vers un monde plus soutenable.

CAHIER D'ACTEUR

LES TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES SONT
CONDAMNEES A REUSSIR ENSEMBLE

LE CONSTAT

Les énergies fossiles et fissiles, par leurs modes de production, de transport et leurs usages sont des secteurs qui génèrent des impacts sur la biodiversité en France et dans le monde.

La biodiversité, déjà fragilisée par de nombreuses pressions anthropiques, subit notamment les changements climatiques dus aux émissions de gaz à effet de serre issus de la consommation des énergies fossiles. Le nucléaire qui prédomine dans la production de l'électricité en France est, quant à lui, un facteur incontestable de risques technologiques.

L'évolution des modes de production et de consommation de l'énergie est indispensable pour la conservation de la nature.

LA LPO ET LA TRANSITION ENERGETIQUE

La LPO considère que la meilleure façon de diminuer l'empreinte écologique du secteur de l'énergie est d'être plus sobre dans nos consommations en faisant la chasse au gaspillage et en développant l'efficacité énergétique.

La LPO estime que les énergies fossiles et fissiles résiduelles doivent, à terme, être remplacées par des énergies renouvelables décentralisées, faiblement émettrices de GES et présentant des risques technologiques faibles et maîtrisés ; le développement de chaque projet devant se faire dans le respect d'une séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) exemplaire visant une non perte nette – voire un gain – de biodiversité.

C'est pourquoi la LPO soutient le scénario négaWatt à droit environnemental constant. Sa déclinaison au niveau local doit se faire dans le cadre d'une planification qui prenne réellement en compte les besoins, les usages, les ressources et les enjeux de biodiversité : la préservation des territoires les plus sensibles est souvent la seule solution pour éviter des impacts irrémédiables sur des habitats ou des espèces parfois fragiles.

ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE

8 PROPOSITIONS CONCRETES

La nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en cours de construction va définir les évolutions de notre système énergétique jusqu'à 2028, conformément aux objectifs de la loi sur la transition énergétique de 2015. C'est l'occasion de s'engager vraiment dans la transition énergétique, mais seulement si cette PPE se fonde sur des principes forts :

1. Isolation thermique des logements

Engager et massifier la rénovation des logements privés au travers de deux leviers : assurer un conseil indépendant et de proximité pour les ménages afin d'engager les travaux les plus adaptés et orienter les financements publics vers les rénovations performantes et vers les ménages précaires.

2. Efficacité énergétique

Améliorer les économies d'énergie et d'électricité sur les équipements domestiques (électroménager, chaudières, chauffages d'appoint...) et limiter la consommation énergétique de tous les véhicules neufs au moyen de normes européennes alignées sur l'accord de Paris.

3. Transports durables

Atténuer la pollution de l'air qui nuit à notre santé et les émissions de gaz à effet de serre en réduisant le trafic routier, et notamment le transport routier de marchandises par la suppression des avantages fiscaux du gazole routier et la fixation d'objectifs volontaristes pour le fret ferroviaire. Limiter la part de la voiture individuelle et donner accès à tous à une mobilité plus écologique (transports en commun, vélo). Renforcer les aides au changement de comportement comme l'indemnité kilométrique vélo obligatoire et le bonus pour les vélos à assistance électrique.

4. Energies renouvelables

Faire le choix clair des énergies renouvelables. Ce choix

doit s'accompagner d'une forte exigence environnementale, l'enjeu climatique ne devant pas masquer les autres impératifs comme celui de la préservation de la biodiversité.

A cette fin, chaque projet doit faire l'objet d'une démarche ERC rigoureuse visant à prévenir toute perte de biodiversité. Cela passe par l'évitement de certains territoires, notamment, en ce qui concerne l'énergie éolienne, les ZPS (pour les oiseaux) ainsi que les ZSC présentant des enjeux chauves-souris.

5. Appropriation citoyenne

Atteindre 15 % des installations d'énergies renouvelables portées ou financées par les citoyens et les collectivités à l'horizon 2030. Le développement des énergies renouvelables est inséparable d'une appropriation locale de ces projets. C'est le constat qui a été fait, dans de nombreux pays en Europe, leaders en matière d'énergies renouvelables.

6. Fin du charbon

Fermer les dernières centrales à charbon encore en activité en France et accompagner les transitions professionnelles et la création de nouvelles activités dans les bassins d'emplois concernés.

7. Réduction du nucléaire

Inscrire une trajectoire claire de réduction de la puissance nucléaire installée dans la PPE avec des fermetures supplémentaires à Fessenheim d'ici à 2023 et d'autres fermetures d'ici à 2028 permettant d'atteindre l'objectif fixé par la loi : 50 % de nucléaire dans le mix électrique français à horizon 2025. Le nombre des réacteurs à fermer devra être inscrit dans la PPE. La PPE doit donner une visibilité claire sur l'évolution du parc nucléaire pour éviter des investissements inutiles et anticiper et accompagner les fermetures de réacteurs dans les territoires.

8. Solutions fondées sur la nature

Par sa capacité à capter les GES ou à protéger contre les événements climatiques extrêmes, la nature représente des opportunités importantes pour répondre aux enjeux des changements climatiques, tout

Les transitions écologiques et énergétiques sont condamnées à réussir ensemble 2

en apportant des bénéfices pour la biodiversité et le bien-être humain. Les sols, les océans, les végétaux absorbent la moitié des émissions de GES et les forêts, les prairies naturelles et les tourbières stockent plus de

carbone que les zones cultivées de manière intensive. Ses solutions fondées sur la nature doivent être pleinement intégrées dans les stratégies de lutte contre les changements climatiques.

POSITIONNEMENT DE LA LPO SUR LES DIFFÉRENTES SOURCES D'ÉNERGIE

Filières d'énergie primaire	Position de principe	Précisions
Energies fossiles	Défavorable à tout nouveau projet	Objectif de sortie des fossiles (pétroles, gaz, charbons) au terme de la transition énergétique. Ne pas déstocker de nouvelles énergies fossiles (dont gaz et huiles de schistes)
Energies fissiles	Défavorable à tout nouveau projet	Objectif de diminution de la part du nucléaire dans le mix électrique.
Energie hydroélectrique	Défavorable à tout nouveau projet. Démantèlement des ouvrages inutiles. Non renouvellement des concessions sur les rivières classées liste 1.	Favorable à l'optimisation énergétique des ouvrages existants dont l'usage est avéré, avec mise aux normes environnementales.
Energie éolienne	Favorable aux projets faisant l'objet d'une démarche ERC rigoureuse.	Les espaces vitaux (sites de nidification, d'alimentation ou d'hivernage) et les voies de déplacement des espèces patrimoniales (en particulier des rapaces) doivent être préservés de l'implantation d'éoliennes. La LPO est, en particulier, défavorable aux projets éoliens en ZSC « chauves-souris » et en ZPS.
Energie photovoltaïque	Favorable aux projets faisant l'objet d'une démarche ERC rigoureuse.	Les parcs photovoltaïques doivent être installés prioritairement en toiture. La LPO est, en particulier, défavorable aux projets sur les terres agricoles, les espaces naturels et forestiers.
Bois énergie	Favorable aux projets faisant l'objet d'une démarche ERC rigoureuse. Défavorable pour produire de l'électricité sans cogénération.	Favorable dans le cadre d'une gestion sylvicole respectueuse de la biodiversité. Vigilance sur l'adéquation entre les besoins et les ressources locales. Nécessité de limiter les importations.
Méthanisation	Favorable aux projets faisant l'objet d'une démarche ERC rigoureuse.	Les projets ne doivent pas être alimentés par des cultures dédiées. Une attention particulière doit être apportée en amont sur la nature, la qualité et la provenance des approvisionnements et, en aval, sur la qualité et la destination des digestats.
Agro carburants (1 ^{ère} génération)	Défavorable	Bilan énergétique négatif et fort impact sur la biodiversité via l'intensification des pratiques agricoles et le changement d'affectation des sols.
Energies marines	Favorable aux projets faisant l'objet d'une démarche ERC rigoureuse.	Les projets doivent faire l'objet d'une planification concertée prenant en compte les enjeux de biodiversité. Fort besoin de recherche sur la biodiversité marine. Défavorable aux projets éoliens en mer en ZPS.
Géothermie	Favorable sauf très grandes profondeurs associée à la fracturation hydraulique	Si respect de la réglementation environnementale (dont loi sur l'eau et évaluation environnementale du programme afférent)

cndp Commission nationale
du **débat public**

Commission particulière
du débat public PPE
244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris
ppe@debat-cndp.fr
<http://ppe.debatpublic.fr>